



**Rapport annuel  
concernant la**

**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des  
enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

(généralement appelée la loi sur l'esclavage moderne)

**Période couverte par le rapport:  
Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024**

## 1. Introduction

L'Armée du Salut s'engage à éradiquer l'esclavage moderne dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. L'approche de l'Armée du Salut est guidée par la transparence, la responsabilisation et un engagement à améliorer son fonctionnement. Le présent rapport annuel décrit les efforts et les projets entrepris par le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (l'Armée du Salut) pour se conformer à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »).

L'objectif de la *Loi* coïncide avec les valeurs de l'Armée du Salut. En tant qu'un des plus importants fournisseurs non gouvernementaux de services sociaux de première ligne au Canada, l'Armée du Salut est profondément attachée à la justice sociale, aux droits de la personne et au bien-être des populations vulnérables. Tirant parti d'une vaste expérience, l'Armée du Salut est déterminée à accorder la priorité aux initiatives qui promeuvent l'équité, défendent les droits de la personne et viennent en aide aux segments marginalisés de la population.

L'Armée du Salut a suivi activement le développement du projet de loi S-211 tout au long du processus législatif jusqu'à l'adoption d'une loi sur l'esclavage moderne. En réponse à cette loi et dans le cadre de son engagement en faveur de pratiques éthiques, l'Armée du Salut a établi une politique globale visant à régir ses processus d'approvisionnement. Cette politique sert d'outil fondamental pour superviser les relations de l'Armée du Salut avec ses fournisseurs et garantir l'application de pratiques éthiques exemplaires à toute étape de ses processus d'approvisionnement.

En plus d'élaborer des politiques, l'Armée du Salut a poursuivi ses efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite de personnes. Cette dernière activité contribue principalement au travail forcé et au travail des enfants dans le monde. Les personnes ciblées, contraintes par la force et la fraude, font l'objet d'exploitation dans divers secteurs, de l'agriculture à l'industrie manufacturière. Elles effectuent de longues heures de travail dans des conditions dangereuses pour un salaire minime, sans possibilité de s'en sortir en raison de menaces ou de maltraitance. Les enfants sont particulièrement vulnérables, car ils sont souvent contraints de travailler au détriment de leur éducation et de leur sécurité. Or l'Armée du Salut cherche à sensibiliser le public pour lutter contre ces crimes odieux. Depuis plus de 150 ans, elle défend ardemment les victimes d'esclavage et de la traite de personnes. Notre organisation a donné la priorité à la lutte contre ce fléau qu'est la traite de personnes. Pour combattre l'esclavage moderne et la traite de personnes, l'Armée du Salut a mis en œuvre les initiatives suivantes :

- a. *Stratégie nationale de lutte pour la liberté* : Depuis 2021, l'Armée du Salut a élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale visant à contrer l'esclavage moderne et la traite de personnes, en mettant l'accent sur l'éducation, la sensibilisation et la formation, la prévention et l'action communautaire, le soutien aux anciennes victimes, ainsi que le partenariat et la défense des droits. Pour en savoir plus sur cette stratégie, consultez le

site : <https://salvationist.ca/human-trafficking/fight-for-freedom/canada-and-bermuda-fight-for-freedom-strategy/>.

- b. *Formation relative à l'esclavage moderne et à la traite de personnes au Canada et aux Bermudes — Introduction* : L'Armée du Salut a lancé un programme de certificat spécialisé à l'intention de parties intéressées par les questions liées à l'esclavage moderne et à la traite de personnes. Depuis 2021, 567 personnes ont suivi cette formation, ce qui démontre leur intérêt à comprendre et à traiter ces questions complexes.

Le programme complet de formation certifiée couvre différents aspects de l'esclavage moderne et de la traite de personnes : concepts clés, terminologie, dynamique économique, formes spécifiques (exploitation sexuelle, traite d'enfants, trafic de main-d'œuvre), signes, facteurs de risque, méthodes de recrutement, mariages forcés et précoces, présence de ces activités au Canada, traitement tenant compte des traumatismes, indicateurs de traumatisme et stratégies d'intervention efficace. La dernière partie de la formation est consacrée à la stratégie de lutte pour la liberté de l'Armée du Salut et à son programme d'intervention au Canada, qui offre différents moyens d'action à différents niveaux organisationnels. Le programme de formation certifiée fournit aux participants les connaissances et les outils nécessaires pour lutter efficacement contre l'esclavage moderne et la traite de personnes.

- c. *Ateliers et séminaires en ligne* : Consciente de l'importance d'une éducation généralisée, l'Armée du Salut a organisé des ateliers et des séminaires en ligne sur des sujets particuliers liés à l'esclavage moderne et à la traite de personnes. Ces séances ont donné lieu à des discussions approfondies et un partage de connaissances entre différentes parties intéressées.
- d. *Formation des employés* : Pour favoriser la sensibilisation et la compréhension à l'interne, l'Armée du Salut a offert à ses employés une formation sur l'esclavage moderne et la traite de personnes. En dotant notre personnel des connaissances et des compétences nécessaires, nous entendons favoriser une culture de la vigilance et de la responsabilisation au sein de l'organisation.

Ces initiatives soulignent l'approche proactive de l'Armée du Salut dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite de personnes, autant dans le cadre des opérations de l'Armée du Salut qu'au sein des collectivités où elle est présente. À mesure qu'elle continue de suivre les nouveautés en matière de gouvernance éthique, l'Armée du Salut reste ferme dans son engagement à respecter les normes d'intégrité et de responsabilisation les plus rigoureuses.

Pour en savoir plus sur l'intervention de l'Armée du Salut contre l'esclavage moderne et la traite de personnes, consultez le site <https://salvationist.ca/traite-de-personnes/lutte-pour-la-libert%C3%A9/rapport-d%E2%80%99impact-%E2%80%93-canada-et-bermudes/2023/>.

## 2. Vue d'ensemble des entités visées par le rapport

### (a) Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

#### *Structure*

Ayant commencé son œuvre au Canada en 1882, 15 ans seulement après la Confédération, l'Armée du Salut est devenue un des plus importants fournisseurs de services sociaux de première ligne du pays, après le gouvernement. Dès le début, l'Armée du Salut au Canada a adopté la philosophie de son fondateur William Booth, selon laquelle il ne sert à rien de prêcher le « salut » à des personnes qui ont faim. C'est ainsi que le concept de « soupe, savon et salut » s'est imposé et a donné naissance aux programmes de services sociaux complets que l'Armée du Salut offre aujourd'hui, dont un grand nombre sont administrés en partenariat avec différents paliers de gouvernement.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada a été constitué en personne morale par une loi spéciale du Parlement fédéral, en 1909. Ses objectifs généraux sont les suivants :

- administrer les affaires temporelles, ainsi que les propriétés et les immeubles de l'Armée du Salut;
- recevoir et conserver tant les biens meubles qu'immeubles, et mettre en application les ententes de fiducie y afférentes;
- conclure, rédiger et mettre en application les ententes conformes aux buts caritatifs, éducatifs et religieux de l'Armée du Salut;
- prendre possession et détenir par bail, donation, achat, subvention, legs de biens meubles ou immeubles, tout bien, meuble ou immeuble, conformément aux objectifs de ladite personne morale.

En vertu de la loi, la personne morale peut, dans tout le Canada, mettre en place, faire construire, louer, entretenir, gérer et exploiter :

- (a) des immeubles et des lieux de réunion pour les activités religieuses ou séculières de l'Armée du Salut;
- (b) des bureaux pour la gestion des affaires de l'organisation;
- (c) des résidences pour les officiers de l'Armée du Salut et, en conformité avec la loi provinciale, des écoles et des collèges pour former ces derniers;

- (d) des centres d'hébergement d'urgence ou de transition, et des programmes de logements supervisés;
- (e) des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée ou palliatifs;
- (f) des foyers pour femmes et enfants en difficulté;
- (g) des garderies, des programmes préscolaires, des camps de vacances et des centres de ressources pour les familles;
- (h) des services d'aide aux réfugiés et aux immigrants;
- (i) en somme, tout immeuble nécessaire à l'atteinte des buts et des objectifs caritatifs, éducatifs, religieux ou de bienfaisance de l'Armée du Salut.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut au Canada compte 264 églises communautaires, 231 magasins d'occasions et 110 établissements de services sociaux de toutes sortes : refuges d'urgence, programmes de santé mentale et d'aide aux toxicomanes, centres de soins de longue durée, logements-services pour personnes âgées, centres de garde d'enfants, foyers pour personnes atteintes de déficiences cognitives et programmes de services correctionnels et de justice, 1 462 officiers (membres du clergé) d'active et retraités et près de 43 000 membres de congrégations. En outre, plus de 90 000 bénévoles et plus de 9 300 employés travaillent pour l'Armée du Salut au Canada.

### **Activités**

L'Armée du Salut offre de l'espoir et du soutien à des personnes vulnérables et sert plus de 2,9 millions de personnes chaque année dans 400 collectivités au Canada et quelque 133 pays.

L'Armée du Salut fournit une assistance pratique à des familles, souvent en comblant leurs besoins de base, en offrant des services d'hébergement à des sans-abri et en favorisant la réadaptation de toxicomanes. Une personne qui fait un don à l'Armée du Salut investit dans l'avenir des marginaux et des laissés-pour-compte de la société. À titre d'un des plus importants fournisseurs non gouvernementaux de services sociaux de première ligne au Canada, l'Armée du Salut apporte un soutien incomparable aux personnes les plus vulnérables de la société. Ses programmes de services sociaux et communautaires sont axés sur le développement des capacités, des compétences et des forces individuelles, ce qui suscite chez sa clientèle un sentiment de dignité.

Depuis plus de 125 ans, la campagne des marmites de Noël de l'Armée du Salut permet de recueillir des fonds pour répondre aux demandes d'assistance et de services. Cette campagne est devenue l'une des activités caritatives annuelles les plus importantes et les plus connues au Canada.

Pour s'adapter aux changements sociétaux, l'Armée du Salut au Canada continue d'évoluer. Bien que les valeurs et les objectifs soient toujours les mêmes, des programmes novateurs et efficaces, comme les cuisines communautaires, l'enseignement de compétences pratiques et les programmes de jour de traitement de la toxicomanie répondent à des problèmes de plus en plus fréquents dans les collectivités.

L'an dernier, au Canada, plus de trois millions de personnes se sont adressées à l'Armée du Salut pour obtenir de l'aide et des services sociaux. Voici des statistiques sur les services fournis par l'Armée du Salut en 2023 :

### **Toxicomanie, santé mentale, réadaptation et services d'hébergement**

- **5 500** places ont été fournies dans des centres d'hébergement, d'aide aux toxicomanes et de santé mentale chaque nuit;
- Il y a eu au total **1,4 million** de jours d'hébergement durant l'année;
- **345** personnes ont suivi et terminé notre programme de réadaptation à l'intention des toxicomanes;
- **3,2 millions** de repas communautaires ont été servis;

### **Services communautaires**

- Il y a eu **2,1 millions** de demandes de nourriture, de vêtements ou d'assistance pratique;
- **3 000** enfants et adolescents ont séjourné dans un camp de vacances de l'Armée du Salut;

### **Services d'urgence et d'aide aux sinistrés**

- Plus de **69 000** repas ont été servis lorsque des catastrophes ont frappé;

### **Soins palliatifs, de santé et de longue durée**

- **248** places ont été fournies en milieu hospitalier;
- **1 158** places ont été fournies dans des établissements de soins de longue durée ou des programmes de logements supervisés;
- **30** places ont été offertes dans des centres de soins palliatifs;

### **Développement international**

- **76** projets ont été menés dans **33** pays;
- **6 632** enfants ont reçu de l'aide dans le cadre du programme de parrainage *Promesses d'avenir*;

## **Autres statistiques**

- **31 600** interactions ont eu lieu dans le cadre du ministère urbain;
- **14 000** personnes ont été aiguillées vers des programmes d'aide au logement;
- **5 700** personnes ont été aiguillées vers des services d'aide à l'emploi;
- **98** personnes ont pu échapper à la traite de personnes;
- **122** places ont été fournies à des femmes et à leurs enfants qui fuyaient une situation de violence familiale;
- **12 200** visites ont été effectuées dans des prisons;
- **1,1 million** de demandes (nourriture, fournitures scolaires, produits pour bébé, etc.) ont été traitées par nos services communautaires et d'aide à la famille;
- **16 000** personnes ont bénéficié de programmes de repas communautaires;
- **112 000** repas ont été servis dans des écoles;
- **170 952** collations à valeur nutritive et d'autres types d'aliments ont été fournis;
- **40 000** visites ont été effectuées dans des programmes de jour à l'intention de personnes atteintes d'une déficience cognitive et leurs proches aidants;
- **8 625** personnes ont suivi des cours de langue ou reçu des services d'établissement et/ou d'aide aux réfugiés;
- **438 000** personnes ont fait appel à l'Armée du Salut pour obtenir des paniers de Noël et des jouets;
- **3 600** rencontres ont eu lieu dans le cadre du programme *Celebrate Recovery*, qui vise à soutenir les toxicomanes en voie de guérison;
- **7 800** rencontres ont eu lieu dans le cadre de programmes de jour pour la santé mentale et la guérison;
- **56 678** rencontres ont eu lieu dans le cadre de programmes de jour offerts dans des établissements de soins de longue durée.

## ***Chaînes d'approvisionnement***

### **Boutique du bouclier du territoire du Canada et des Bermudes**

La fonction première de la Boutique du bouclier n'est pas axée sur le profit, mais sur la fourniture de produits utiles. Elle sert de ressource centrale pour combler les besoins

d'approvisionnement des entités de l'Armée du Salut en leur procurant une gamme d'articles essentiels, notamment des uniformes officiels pour les membres du clergé et les soldats (membres d'église), des vêtements au logo de l'Armée du Salut ainsi que différents types de matériel et de fournitures, comme des supports de marmite de Noël, des stylos et des carnets de bord. L'Armée du Salut s'approvisionne en priorité auprès de fournisseurs canadiens, non seulement pour garantir la qualité, mais aussi pour soutenir les entreprises d'ici.

La gamme d'uniformes officiels du clergé et de fournitures pour les entités de l'Armée du Salut est conçue en fonction des besoins des officiers, des soldats et des membres des églises de l'Armée du Salut, afin que chacun puisse obtenir les fournitures et les vêtements officiels nécessaires dans le cadre de ses fonctions. Si les uniformes officiels de l'Armée du Salut au Canada (vestes, jupes, pantalons, etc.) proviennent actuellement de territoires de l'Armée du Salut aux États-Unis, notre organisation fait également affaire avec des entreprises canadiennes de confection d'uniformes, qui traitent avec des fournisseurs des États-Unis dont les usines en Chine et au Royaume-Uni produisent des blouses, des chemises et des pardessus pour hommes et pour femmes. En outre, les vêtements décontractés portant la marque de l'Armée du Salut sont soigneusement sélectionnés auprès de fournisseurs canadiens réputés.

#### Programme *OTHERS Global*

L'engagement de notre organisation à s'approvisionner de manière éthique se constate également par notre programme *OTHERS Global*, une initiative de l'Armée du Salut, élaborée selon les principes du commerce équitable pour lutter contre la pauvreté. Au cours des 25 dernières années, l'Armée du Salut a joué un rôle déterminant dans la création d'emplois qui ont permis d'améliorer considérablement les conditions de vie de nombre d'artisans. L'Armée du Salut croit fermement à la dignité de toute personne et soutient l'aspiration universelle à subvenir à ses propres besoins, comme à ceux de sa famille. En créant des emplois flexibles qui assurent une juste rémunération avec un accès aux marchés mondiaux, l'Armée du Salut s'efforce de promouvoir la dignité de tout travailleur dans le monde, notamment en offrant aux femmes un accès équitable à l'emploi et en leur donnant les moyens de gagner leur vie. L'Armée du Salut importe directement des articles du Bangladesh et du Kenya (p. ex., sacs, bijoux, ustensiles, foulards et produits saisonniers). Ces produits sont fabriqués à la main par des artisans, principalement des femmes, dans le cadre de programmes de travail communautaire de l'Armée du Salut au Kenya et au Bangladesh. Grâce à ces initiatives, l'Armée du Salut soutient ces artisans en étendant sa gamme de produits d'une manière socialement responsable.

En outre, le programme *OTHERS Global* exige que tous les partenaires, y compris les fournisseurs externes, respectent un code de conduite, les lois et les normes nationales, ainsi que les politiques existantes de l'Armée du Salut. Le code met l'accent sur les principes suivants :



1. *Non-discrimination* : traitement équitable en matière d'emploi et de recrutement des producteurs, sans parti pris ni préjugé;
2. *Transparence* : divulgation complète des lieux et conditions de production de nos produits;
3. *Anti-corruption* : opposition active aux manœuvres frauduleuses, en accord avec la position de principe de l'Armée du Salut sur la corruption;
4. *Responsabilité environnementale* : engagement des partenaires à privilégier des pratiques respectueuses de l'environnement (réduction des déchets, recyclage, élimination sûre des matières dangereuses, approvisionnement éthique en ressources naturelles, optimisation de la logistique des transports, etc.).

Ces principes doivent guider la conception des produits, la planification de la production et les processus d'exécution des commandes. Il est essentiel que tous les partenaires appliquent tous ces principes afin de veiller au respect des normes éthiques et de maintenir la crédibilité du programme *OTHERS Global*.

#### Achats à l'échelle locale

Les achats à l'échelle locale s'effectuent principalement chez des fournisseurs canadiens et par l'entremise de plateformes d'achat en ligne. Cette approche décentralisée permet aux entités d'obtenir rapidement les fournitures nécessaires qui conviennent à leurs besoins particuliers, ce qui assure l'efficacité et la souplesse des opérations. En traitant avec des fournisseurs locaux et en ayant recours à des plateformes en ligne, l'Armée du Salut maintient son engagement à soutenir les entreprises canadiennes tout en profitant de la commodité et de l'accessibilité offertes par les plateformes d'achat en ligne.

#### **(b) Politiques et processus de diligence raisonnable**

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour préserver la dignité de toute personne et souligner sa valeur intrinsèque, l'Armée du Salut a mis à jour sa politique d'approvisionnement en précisant son opposition au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. L'organisation a ajouté les éléments suivants :

- L'Armée du Salut s'oppose fermement au recours au travail forcé ou au travail des enfants qui serait associé à ses activités ou à ses établissements, condamne l'exploitation des enfants (y compris leur participation à des travaux dangereux) et rejette toute forme de punition physique, de maltraitance ou d'asservissement;
- L'Armée du Salut s'attend à ce que ses fournisseurs et entrepreneurs respectent les normes énoncées dans la loi.

Les sections de la politique d'approvisionnement auxquelles la loi s'applique visent principalement :

- (i) à assurer la conformité de notre organisation à la loi;

- (ii) à garantir la conformité de la gestion des affaires de notre organisation, ainsi que de celles de nos fournisseurs, aux valeurs de l'Armée du Salut, à ses obligations juridiques et aux normes internationales.

Afin de garantir une diligence raisonnable, la politique prévoit les mesures suivantes :

- (i) Le service des achats et de l'approvisionnement établira et mettra en œuvre des processus de diligence raisonnable visant à déterminer, à évaluer, à prévenir et à atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de l'Armée du Salut.
- (ii) Le service des achats et de l'approvisionnement s'informerait auprès des fournisseurs au sujet de leurs politiques et pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants, et les encouragerait à respecter les normes et les lignes directrices appropriées à ce sujet.
- (iii) Si des cas de travail forcé ou de travail des enfants sont constatés, l'Armée du Salut prendrait des mesures appropriées, notamment la tenue d'une enquête, des discussions avec les fournisseurs concernés et la production de rapports transparents.

### **(c) Détermination et gestion des risques**

L'approche adoptée par l'Armée du Salut pour quantifier les risques durant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 consistait à évaluer les dépenses des fournisseurs directs de l'Armée du Salut du Canada et à déterminer le pays où les dépenses ont été effectuées afin de procéder à une évaluation plus approfondie. L'Armée du Salut a d'abord utilisé l'outil Better Trade Tool des États-Unis ([Better Trade Tool | U.S. Department of Labor \(dol.gov\)](#)) pour déterminer les pays à risque, puis examiné en détail les factures des fournisseurs pour vérifier la nature des dépenses — en portant particulièrement attention aux dépenses par pays, à l'exclusion des frais de voyage (p. ex., billets d'avion, hôtels, taxis et locations de voiture) et des transactions en devises étrangères autres que le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien et l'euro.

**Portée :** L'évaluation de l'Armée du Salut couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et comporte un examen approfondi des factures de fournisseurs directs de l'Armée du Salut réglées par le service des comptes fournisseurs, ainsi que des transactions par carte de crédit d'entreprise. Cette approche globale a facilité la collecte de données relatives aux activités financières de l'organisation et aux risques associés aux dépenses et aux transactions des fournisseurs.

**Résultats :** En examinant ses dépenses canadiennes engagées dans les pays à risque, l'Armée du Salut a conclu que 0,01 % des dépenses avaient été payées à des fournisseurs situés dans des pays à risque élevé, alors que 96,5 % des biens et des services de l'Armée du Salut provenaient de fournisseurs canadiens et que 3,5 % des dépenses avaient

été effectuées auprès de fournisseurs basés dans des pays à faible risque, comme l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et des pays européens. Une analyse plus poussée des factures et des frais payés par cartes de crédit d'entreprise à des fournisseurs établis dans des pays à risque n'a révélé aucune dépense à risque élevé. Treize pour cent des paiements destinés à des fournisseurs situés dans des pays à risque ont servi à financer le programme *OTHERS Global* de l'Armée du Salut.

**Conclusion :** Sur la base de l'évaluation des dépenses des fournisseurs directs de l'Armée du Salut et des transactions par carte Visa, le risque de travail forcé ou de travail d'enfants, en particulier dans les pays à risque, est extrêmement faible. En outre, le soutien de l'organisation au programme *OTHERS Global* souligne son engagement en matière d'approvisionnement éthique et de responsabilité sociale, ce qui apporte une contribution bénéfique aux collectivités des régions visées. Cette procédure d'évaluation réaffirme la détermination de l'Armée du Salut à mener ses activités avec intégrité.

L'Armée du Salut continuera d'évaluer et de gérer les risques en procédant à des évaluations de ses fournisseurs et en mettant au point ses politiques, ses méthodes d'examen et ses mécanismes de surveillance afin de renforcer l'engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement actuelles.

**(d) Mesures correctives**

L'Armée du Salut n'ayant pas constaté de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure corrective n'a été mise en œuvre pour l'instant. Toutefois, l'Armée du Salut reste déterminée à faire preuve de vigilance et à adopter des mesures proactives. Elle collaborera étroitement avec ses fournisseurs afin de prévenir toute pratique contraire à l'éthique.

**(e) Mesures pour remédier à la perte de revenus**

Puisque les évaluations de l'Armée du Salut n'ont encore révélé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures correctives pour remédier à la perte éventuelle de revenus liés à des pratiques répréhensibles. Bien que l'Armée du Salut n'ait pas découvert ce type de problèmes, elle reconnaît l'importance de toute mesure proactive.

**(f) Formation des employés**

L'Armée du Salut élabore actuellement un nouveau programme de formation destiné à sensibiliser les employés chargés de l'approvisionnement, de la conformité aux normes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des achats au niveau de toute entité. Cette initiative permettra au personnel de bien comprendre les obligations qui lui incombent en vertu de cette loi et mettra l'accent sur la nature complexe du travail forcé et du travail des enfants et l'incidence de ces fléaux sur les chaînes d'approvisionnement.

Les programmes de formation de l'Armée du Salut visent à sensibiliser les employés, à améliorer leur compréhension des enjeux et à leur donner les moyens de repérer et de signaler toute transaction ou source d'approvisionnement suspecte. La formation comporte une présentation de la *Loi*, des explications concernant le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'une énumération des régions, des fournisseurs à risque élevé et des mesures de protection des dénonciateurs.

Dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte pour la liberté, l'Armée du Salut a également mis sur pied une équipe d'employés chargés d'informer l'opinion publique et de plaider la cause des victimes d'esclavage moderne et de la traite de personne.

Cette stratégie est axée sur l'éducation, la sensibilisation et la formation, la prévention et l'action communautaire, le soutien et les services de réadaptation aux victimes, ainsi que la collaboration et la défense des droits des victimes. Voici les réalisations de l'Armée du Salut dans ces domaines d'intervention de 2021 à 2023 :

### **Éducation, sensibilisation et formation**

- Sensibilisation de **10 501 personnes** dans le cadre de **170 rencontres communautaires**;
- Formation de **5 588 personnes** dans le cadre de **80 ateliers et séminaires en ligne** sur des sujets particuliers liés à l'esclavage moderne et à la traite de personne (comme les chaînes d'approvisionnement, l'exploitation par le travail, la traite des enfants, etc.);
- Formation de **767 employés de l'Armée du Salut** sur la question de l'esclavage moderne et de la traite de personnes;

### **Prévention et action communautaire**

- Discussions avec **1 476 personnes** dans le cadre de rencontres d'action communautaire;
- Entre 2002 et 2023, participation de **936 hommes** à des **programmes de responsabilisation visant les acheteurs de services sexuels**;

### **Soutien et services de réadaptation aux victimes**

- **Soutien fourni à 1 909 victimes** de l'esclavage moderne et de la traite de personnes dans leur cheminement vers le bien-être qu'elles ont elles-mêmes défini;
- **Aide offerte à 514 personnes pour qu'elles se libèrent** de l'esclavage moderne et de la traite de personnes;
- **Formation à l'emploi** offerte à **514** victimes de l'esclavage moderne et de la traite de personnes;

- **Enseignement de l'autonomie fonctionnelle à 749 victimes** de l'esclavage moderne et de la traite de personnes;

### **Collaboration et défense des droits des victimes**

- **913 partenariats internes et externes** axés sur la prise en charge des besoins des victimes, la participation à des programmes et à des projets collectifs, l'éducation et la sensibilisation à l'aide de formations et de séminaires en ligne, des programmes visant à décourager la demande de services sexuels, l'orientation vers des services spécialisés et la participation à des activités de défense des droits et de prévention;
- Participation à **29 groupes de travail et coalitions** à l'échelle locale et nationale;
- Participation à **10 initiatives/projets de recherche** sur différents sujets, comme l'accès à des services pour les survivants, les principales causes à l'origine de la traite de personnes et la politique en matière de justice pénale.

### **(g) Évaluation de l'efficacité des mesures**

L'Armée du Salut évaluera l'efficacité des mesures qu'elle prend pour prévenir le travail forcé et le travail d'enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

Cette évaluation comprendra les éléments suivants :

1. *Évaluation des chaînes d'approvisionnement* : L'Armée du Salut procède à l'évaluation des risques dans ses chaînes d'approvisionnement afin de repérer tout risque de travail forcé ou de travail des enfants. Cela consiste à examiner les chaînes d'approvisionnement de biens achetés ou importés de pays à risque. L'Armée du Salut poursuivra cet effort en appliquant cette mesure à d'autres processus d'approvisionnement et dans ses relations avec des fournisseurs afin d'évaluer à quel point elle s'acquitte de ses obligations de signalement énoncées dans la loi.
2. *Mise en œuvre de mécanismes de signalement* : L'Armée du Salut mettra en place des mécanismes internes de signalement afin de suivre et de documenter tout cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Il s'agira notamment d'élaborer des protocoles permettant au personnel de faire part de ses préoccupations et de veiller à ce que ces signalements fassent rapidement l'objet d'une enquête et d'une solution.
3. *Formation et sensibilisation* : L'Armée du Salut conçoit du matériel de sensibilisation et proposera des séances d'apprentissage à son personnel chargé des achats, de la gestion des chaînes d'approvisionnement, des achats à l'échelle des entités, ainsi que de la conformité aux normes, afin d'assurer que les responsabilités établies en vertu de cette loi sont bien comprises. Le contenu de ces séances comportera des exemples de situations considérées comme du travail forcé et du

travail d'enfants, des moyens de repérer des signes de travail forcé ou de travail d'enfants et des explications concernant les obligations de signalement énoncées dans la loi.

4. *Communication avec les fournisseurs* : Le service des achats et de l'approvisionnement entrera en contact avec ses fournisseurs afin de leur communiquer les attentes de l'Armée du Salut en ce qui concerne le respect de cette loi et de favoriser la transparence du processus d'approvisionnement. Cela peut consister à examiner et à évaluer régulièrement les pratiques des fournisseurs afin d'évaluer à quel point elles sont conformes aux valeurs de l'organisation et à ses obligations juridiques.

5. *Collaboration avec d'autres parties intéressées* : L'Armée du Salut est disposée à collaborer avec les organismes gouvernementaux et toute autre partie intéressée pour soutenir la mise en œuvre et l'application de cette loi, notamment en partageant l'information et les pratiques exemplaires, en participant à des consultations et en plaidant en faveur de mesures plus strictes pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

6. *Amélioration de l'efficacité* : L'Armée du Salut contrôlera et évaluera les efforts déployés pour se conformer à la présente loi et apportera toute modification nécessaire visant à améliorer l'efficacité de ses efforts, notamment en révisant ses politiques et ses procédures, en procédant à des examens et en comblant toute lacune constatée dans les pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

En adoptant ces mesures proactives, l'Armée du Salut sera en mesure de démontrer son engagement à respecter la Loi et à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, conformément à sa mission et à ses valeurs fondamentales.

### **3. Conclusion**

Reconnaissant la complexité de la question et la nécessité de la collaboration des fournisseurs pour assurer la conformité à la Loi, l'Armée du Salut adoptera et mettra en œuvre les éléments prioritaires du plan d'action en différentes phases au cours des prochaines années. Notre organisation soutient fermement cette loi, dont les objectifs concordent avec nos principes sur les plans social, organisationnel et théologique.

L'Armée du Salut s'engage à poursuivre sa lutte contre l'esclavage moderne et à promouvoir la dignité de toute personne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Elle reconnaît l'importance de l'action collective et de la collaboration dans la lutte contre ces fléaux mondiaux. En faisant constamment preuve de diligence et en collaborant avec toute partie intéressée, l'Armée du Salut joue un rôle important dans la lutte contre l'esclavage moderne.

## Attestation

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier à celles de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné l'information contenue dans le présent rapport concernant l'entité ou les entités énumérée(s) ci-dessus. Sur la base de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que toute l'information contenue dans le présent rapport est véridique, exacte et complète à tous égards importants aux fins de la *Loi*, pour la période indiquée ci-dessus, que couvre le présent rapport.

J'ai le pouvoir d'engager le **Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada** en tant qu'un de ses membres.

Prénom et nom : Keith Pike, lieutenant-colonel

Titre de fonction : Secrétaire territorial de l'administration des affaires

Signature:   
-----

Date: 2024-05-29